



PREFET DE L'ESSONNE

**LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DÉLIVRANCE D'UN
TITRE DE SÉJOUR**

Pris en charge par l'ASE avant l'âge de 16 ans

PREMIERE DEMANDE ET RENOUELEMENT

PIECES COMMUNES A TOUTE DEMANDE

- Passeport en cours de validité ou attestation de demande de passeport de moins de 6 mois
- Acte de naissance
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois :
 - facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, internet, taxe habitation à votre nom
 - hébergement à l'hôtel : attestation hôtelière de moins de 6 mois
 - hébergement chez un particulier : attestation d'hébergement + copie de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (l'hébergeant doit avoir fait son changement d'adresse sur sa carte de séjour) + facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, internet, taxe habitation au nom de l'hébergeant
- 3 photos

PIECES SPECIFIQUES A LA DEMANDE

- Justificatif de placement** : décision de placement au service de l'aide sociale à l'enfance avant l'âge de 16 ans.
- Justificatif relatif à l'activité professionnelle salariée ou à la formation professionnelle** :
 - inscription dans un établissement scolaire ;
 - contrat de travail ou d'apprentissage ;
 - attestation du responsable du centre de formation.
- Justificatifs du caractère réel et sérieux du suivi de la formation** (relevé de notes, attestation d'assiduité).
- Nature des liens avec la famille restée dans le pays d'origine** : tout document probant y compris actes de décès des membres de la famille à l'étranger, perte de l'autorité parentale des parents restés sur place etc.
- Insertion de l'étranger dans la société française** : attestation de la structure d'accueil (foyer ou famille d'accueil).

EN CAS DE RENOUVELLEMENT

- Justificatif de séjour régulier** : Carte de séjour en cours de validité